

# L'Union vaudoise pour la protection civile pourra célébrer en 1981 son cinquantième d'activité ininterrompue

Autor(en): **Parisod, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **26 (1979)**

Heft 9: **25 SZSV = USPC**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-366701>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# L'Union vaudoise pour la protection civile pourra célébrer en 1981 son cinquantième d'activité ininterrompue

L'appel suivant a été adressé à de nombreuses personnalités:

**Association pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique**  
Case postale Ville 18686  
Chèques post. II 4912      ADR. télégr. : SCUTUM LAUSANNE

LAUSANNE, date du timbre postal.

M.,

Il s'est fondé, le 10 juin 1931, à Lausanne, une Association mixte, qui a pour but la Défense des populations civiles contre la guerre des gaz:

### Extrait des statuts :

- Article premier. — Sous le titre *Association pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique* (Groupement d'initiative et d'études), s'est fondée une Association organisée corporativement d'après les dispositions des articles 60 et suivants du Code Civil suisse, ayant pour but de défendre les populations civiles contre la guerre chimique. Son siège est à Lausanne.
- Art. 2. — L'Association se propose :
- L'étude de la guerre chimique et de ses moyens (documentation, travaux de laboratoire et autres travaux techniques);
  - La lutte préventive (par propagande matérielle, juridique et morale auprès des autorités et du public);
  - La défense des populations civiles par tous les moyens techniques.
- Art. 3. — L'Association ne poursuit aucun but lucratif.
- Art. 4. — L'Association coordonne son activité à celle des institutions officielles.
- Art. 5. — L'Association n'a aucun caractère politique ou confessionnel.
- Art. 6. — L'Association se compose de membres actifs et passifs, de membres à vie, individuels ou collectifs.

### Comité :

- Président : Me *Waite Fjund*, avocat, président de l'Aéro-Club romand, Lausanne.  
Vice-Présidents : Major *F. C. Hoguer*, président central de « In Memoriam », Lausanne.  
Dr *Maurice Muret*, anc. Prof. de gynécologie à l'Université, Lausanne.  
Secrétaire-Trésorier : *M. G. K. Demartines*, Le Grand Pré, Prilly s/Lausanne.  
Membres : *M. Emile Béranger*, Aumonier de l'Hôpital cantonal, Lausanne.  
*M. Colonel Eugène Borel*, Prof. de Droit International, Genève.  
*M. Charles Colombi*, Ing. Prof. à l'Université, Lausanne.  
*Me René Dornier*, avocat à Fleurier (Neuchâtel).  
*Le Dr F. Messerli*, Chef du Service d'Hygiène de la Ville, Lausanne.  
*Le Colonel E. Messner*, Président central de l'Aéro-Club Suisse, Thoune.  
*M. Louis Pelet*, Prof. de chimie à l'Université, Lausanne.  
*Le Prof. Dr H. Plattner*, Président du groupe grison de l'Association Suisse pour la S. D. N., Mademoiselle *Antoinette Quinche*, Avocate, Lausanne.  
*M. Georges Rigassi*, Directeur de la « Gazette de Lausanne », Lausanne.  
*M. Pierre Rochat*, Directeur de « La Revue », Lausanne.  
*Le Dr Fritz Schenkel*, Avocat, Zurich.  
*Le Dr Alf. Silbernagel-Caloyanni*, anc. 1er Président du Tribunal civil, Bâle.  
*Me Henry Vallotton*, Avocat, Conseiller National, Lausanne.

La situation de la Suisse l'oblige à avoir une préparation complète, et, si l'on compare le néant qui existe chez nous, dans ce domaine, avec ce qui existe dans d'autres pays, on ne peut qu'être convaincu de l'urgence qu'il y a à prendre des mesures adéquates.

Les effets de la guerre aéro-chimique peuvent prendre les proportions d'un désastre, si l'attaque surprend une population non préparée. Par contre, ces mêmes effets peuvent être considérablement réduits, si la population visée a été instruite du danger qu'elle court et si elle a prévu les moyens d'y parer.

C'est là le but de notre association, qui fait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les patriotes (hommes et femmes), à tous les citoyens éclairés et capables de comprendre qu'il s'agit là de protéger leur propre existence, celle de leurs enfants et de leur famille, contre les effets d'un cataclysme encore inconnu dans l'histoire.

Connaissant l'intérêt que vous portez à la chose publique, nous osons espérer que vous voudrez bien nous faire l'honneur d'adhérer à notre groupement et vous présentons, M..., l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Comité.





Devenue la Ligue suisse contre le péril aéro-chimique, une assemblée extraordinaire, présidée par Me Pfund, a eu lieu le 30 novembre 1934 à Lausanne, en commun avec la Section vaudoise de cette Ligue, présidée par M. Hoguer. Me Pfund orienta l'assemblée sur la fondation d'autres associations avec but identique, dans d'autres villes, et même à Lausanne. Notre Ligue avait «aiguillonné» le Gouvernement fédéral qui a finalement créé un office. Il nous avait priés de ne rien faire et d'attendre ses directives. Les Chambres ont enfin pris des résolutions pour la défense de la population civile. Puis une Ligue suisse a été créée à Zurich, sous le nom de Schweizerischer Luftschutz, présidée par M. Wiesendanger, chef de la

police municipale. Invitée à participer à sa fondation, notre Ligue, représentée par MM. Pfund et Hoguer, accepta d'y adhérer, devenant ainsi la section vaudoise de l'Association suisse de défense aérienne passive (DAP). Sous le haut patronage du commandant de corps d'armée Henri Guisan, fut organisée, première en Suisse romande, l'Exposition officielle de défense aérienne, du 7 au 22 septembre 1935, au 16e Comptoir suisse, à Lausanne. Cette exposition obtint un plein succès auprès de la population. Elle démontrait à la fois les moyens de défense de l'armée et les possibilités existantes de protection passive pour les civils. M. Marcelin Cordone, chef cantonal vaudois de la DAP, membre du comité de notre section, en était responsable. Les actes législatifs pris par l'arrêté du 29 septembre 1934 ont permis de mettre sur pied un dispositif qui fit ses preuves lorsque la guerre survint. L'effectif de la Section vaudoise dépassa 7000 membres pendant la guerre. La fin des hostilités provoqua la dissolution de l'Association suisse et des sections cantonales. Seule, celle du canton de Vaud subsiste et transmet, par son organe officiel *Alerte aérienne*

(journal romand et tessinois), une information restreinte aux abonnés de l'ancien Centre romand qu'elle avait créé. Dès 1950, la situation internationale troublée incite l'autorité fédérale à réorganiser la Protection antiaérienne (PA). L'Association vaudoise participe en novembre 1954 à la fondation de l'Union suisse pour la protection des civils (USPC) et prend part, dès lors, à toutes les manifestations qui ont permis d'aboutir à la législation actuelle. Les membres de la Suisse romande et du Tessin demeurés fidèles à l'Union vaudoise pour la protection des civils ont été transférés aux sections cantonales de l'USPC, au fur et à mesure de leur création. Après avoir combattu en Suisse romande pendant trente-trois ans, *l'Alerte aérienne* a paru pour la dernière fois en décembre 1967, afin de renforcer la Revue «Protection civile» de l'USPC. Actuellement l'Union vaudoise pour la protection civile compte environ 500 membres. Une restructuration de son administration est en cours.

Lausanne, le 31 juillet 1979

Le président  
Roger Parisod

HAPAG  
AARAU

## Verkaufsprogramm

HAPAG  
AARAU

Aufschnittmaschinen, Kombi-  
Back- und Pizzaöfen  
Bains-Marie, Bierwärmer  
Besteckbehälter, -wagen  
Brotschneidemaschinen  
Cutter  
Dosenöffner  
Elektro-Stahlpfannen  
Fleischwölfe, -kombinationen  
Friteusen  
Fruchtpressen

Gastronorm-Einsätze, -Bleche  
Gemüseschneidemaschinen,  
Kombi-  
Gläserständer  
Grillapparate  
Haustöcke  
Hot-Dog-Apparate  
Kaffeemühlen, -dosierer  
Kaffeersatzbehälter  
Kartoffelschälmaschinen  
Käsereiber, Kombi-

Knochensägen  
Messer, inkl. Koffer  
Messerschleifapparate  
Milcherhitzer  
Mixer, Getränkemixer  
Pfeffermühlen  
Pommes-frites-Schneider  
Rahmdosierapparate  
Rechauds, Plattenwärmer  
Rillentafeln  
Rühr- und Knetmaschinen

Salatzentrifugen  
Schlüsselanhänger  
Schneideunterlagen  
Servietablets  
Snack-Einheiten  
Tellerwärmeschränke, -wagen  
Toaster, Universal-Grills  
Waagen, Kombi mit  
Aufschnittmaschine  
Wärme- und Servierwagen  
Warmhaltegeräte

HAPAG-Produkte sind bei gleicher Qualität **günstiger** und bei gleichem Preis **besser**. Vergleichen Sie deshalb gut, bevor Sie kaufen!

Prospekte und Bezugsquellennachweis durch:

**HAPAG AG, Im Hag 9, 5033 Buchs bei Aarau, Telefon 064 24 26 41-43**

KISTEN- UND  
HOLZWAREN-  
FABRIK  
IMHOF  
MUOTATHAL

Kabelrollen

Kisten

Einweg-Paletten

Harassen

Element-Kubusse

Imhof AG, 6436 Muotathal  
Postfach 39, Telefon 043 47 15 44